43 Bibliothèque cantonale Fribourg

BULLE 47me ANNÉE No 35 — En avant la Grue! — JEUDI 22 MARS 1928

LA GRUYÈRE

Journal indépendant, politique et agricole

paraissant les mardi, jeudi et samedi.

Supplément bimensuel gratuit : « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

ABONNEMENTS

Suisse 1 an Fr. 9.—
» 6 mois » 4.50
Etranger 1 an » 16.—
6 mois » 8.—
payable d'avance.

Prix du numéro : 10 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste moyennant 30 cent. en plus.

Téléph. Appart. : 197 — Imprimerie et Administration : Rue de la Sionge, Bulle. — Téléph. Bureau : 150

HORAIRE BULLE-ROMONT : Bulle, arr. 9²⁰ 11⁴⁷ (d. j. f. 14³²) 15⁰⁵ 20¹² - Bulle, dép. 7²³ (7³⁸) 10-- 13⁰⁸ 17⁵⁸

ANNONCES

Canton de Fribourg 20 cts.
Suisse . . . . . 25 »
Etranger . . . . 30 »
Annonces mortuaires et rétractations 30 »
Réclames . . . 50 »

S'adresser à **Publicitas S. A.** suisse de publicité (Cercle Catholique, 1er étage).

Honneur aux braves !

M. Briand, dans son discours au Sénat français, a rappelé l'héroïsme des Suisses engagés dans l'armée française pendant la grande guerre.

Dix mille de nos compatriotes sont accourus sous les drapeaux de la grande république : 7.000 ont été tués.

Vous est-il arrivé de vous demander quelle aurait été l'attitude de nos soldats, s'ils avaient eu à supporter les inénarrables souffrances, endurées 51 mois, de leurs camarades des pays voisins ?

La réponse, la voilà. Elle nous vient des tranchées boueuses de l'Yser, des ravins de l'Argonne, des côteaux tragiques de la Moselle, partout où des cœurs helvétiques ont battu sous la tunique bleu-horizon pour un idéal de justice et de liberté.

Or, si l'amitié pour un pays qui n'est pas le leur a pu engendrer un tel héroïsme, qu'auraient fait nos soldats si un ennemi, au mépris de la foi jurée, avait envahi le sol de nos pères ? Les braves qui ont servi sur le front français sont la preuve que la valeur guerrière de notre pays est aussi grande que jamais. Dieu veuille qu'elle n'ait jamais à se manifester, mais si un jour l'Etranger viole notre frontière, on peut prévoir avec certitude que tout le peuple suisse se battra avec la bravoure du lion et qu'il étonnera le monde de ses exploits.

Malgré le défaitisme de certains Suisses, l'Etranger ne se fait pas d'illusion et il sait que dans nos montagnes la guerre ne serait ni « fraîche », ni « joyeuse ». Que de magnifiques témoignages l'histoire prodigue à l'héroïsme des ancêtres !

Entre tous, je choisirais celui du plus grand capitaine de l'histoire : de Napoléon Ier.

Dans le « Consulat et l'Empire », Thiers nous dit que la correspondance de Napoléon avec ses frères « méritait d'être étudiée comme une suite de leçons profondes sur l'art de régner ».

A son frère Joseph, qui était roi de Naples, et à qui il reprochait d'être faible, inactif, livré à toutes les illusions d'un caractère bienveillant et vain, que recommande-t-il pour consolider son trône vacillant ? Nous sommes ici loin du conventionnalisme politique, des politesses de chancellerie. L'intérêt de famille est en jeu. Napoléon dira toute sa pensée. Or, qu'écrit-il au roi de Naples, par sa lettre du 9 août 1806 :

« Quant à composer une armée napolitaine, gardez-vous d'y songer. Elle vous abandonnerait au premier danger, et vous trahirait pour un autre maître. Formez, si vous le voulez, trois ou quatre régiments, et envoyez-les-moi. Je leur ferai acquérir, ce qui ne s'acquiert qu'à la guerre, la discipline, la bravoure, le sentiment de l'honneur, la fidélité, et je vous les renverrai dignes de former le noyau d'une armée napolitaine. En attendant, prenez des Suisses, car je ne pourrai pas longtemps vous laisser cinquante mille Français, fussiez-vous en mesure de les payer. Les Suisses sont les seuls soldats étrangers qui soient braves et fidèles ».

Loin de nous la fumée d'un vain orgueil. Soyons cependant reconnaissants à ceux qui nous ont valu une si magnifique renommée. «Tous les siècles d'une nation sont les feuillets d'un même livre», a dit un penseur moderne.

Après que le sang helvétique a été si généreusement répandu dans les champs de bataille de France, après le témoignage de M. Briand, tournons la page avec confiance dans les destinées de notre patrie, la page de l'avenir, et jurons que « les fils seront dignes des pères ».

Honneur aux braves ! *G.*

Petite Revue.

ÉTRANGER

La situation politique en Roumanie.

Il faut admirer ce jeune royaume qui, au lendemain d'une grande guerre venant pour lui immédiatement après des guerres d'indépendance longues et pénibles, sait se dominer et demeurer maître des événements avec un imperturbable sang-froid.

L'esprit national, il faut le savoir, est très développé au pays de Carol, le prince déchu.

Cependant, on sent un vide dans la continuité politique du gouvernement, depuis la disparition si subite et si inopportune des deux grands artisans de la « Grande Roumanie », le roi Ferdinand et M. Jean Bratiano. Ces deux inoubliables patriotes ont donné à leur pays force et grandeur. Ils l'ont aiguillé vers de nobles destinées et lui ont assuré une prospérité que d'autres Etats dont le passé plonge dans le lointain de l'Histoire lui envient. Et, soudain, ils disparaissent de la scène, laissant derrère eux une armée désemparée.

Chacun sait que le ministère que dirigeait avec un dévouement illimité Jean Bratiano portait le titre de libéral, mais que, de fait, c'est à la manière forte que recourait le diplomate défunt, lorsqu'il le jugeait utile à l'intérêt du pays. Bratiano fut toujours fidèle à la constitution et ce serait une erreur de croire qu'il marchait sur les lois. Seulement, il imposait sa volonté, parce que, ayant derrière lui le peuple et le Parlement ainsi qu'un passé de gloire, il avait suffisamment d'ascendant sur sa génération pour pouvoir le faire. Il ne dépassa d'ailleurs jamais les limites de la justice et agit toujours avec un tact remarquable.

A sa mort, son frère, M. Vintila Bratiano, qui faisait déjà partie du gouvernement, lui succéda. Cependant, malgré l'effort tenté en vue d'instituer à Bucarest un solide gouvernement de concentration qui eût évité à la Roumanie toute crise politique, le cabinet actuel se trouve quelque peu isolé au sein des groupes de l'opposition, qui se sont montrés irréductibles quant à leur participation au gouvernement et demandent la consultation du pays. Le plus fort de ces groupes est celui du parti national des paysans. Nous avons dit, ici-même, la manifestation grandiose qu'ils ont organisée, dimanche, à Bucarest, en faveur d'une consultation populaire et de la chute du régime libéral. Le fait même que cette manifestation antigouvernementale a été autorisé par le parti au pouvoir prouve certainement, en tout cas, en faveur de l'esprit de tolérance qui règne au gouvernement. Il ne faut d'ailleurs pas déduire des rassemblements et cortèges de dimanche que les jours du ministère libéral sont comptés. Ni le gouvernement, ni le conseil de régence ne sont dans l'obligation d'obtempérer aux injonctions des partis d'opposition, car les pouvoirs du Parlement actuel sont loin d'être expirés. Il n'est d'ailleurs pas du tout certain que de nouvelles élections apportent un changement considérable à la situation.

Selon nous, le point de vue des partis minoritaires est soutenable. En effet, des modifications si profondes sont survenues dans la direction des affaires et dans la situation politique du pays, que l'on peut être fondé à demander au peuple son avis sur le présent et l'avenir de l'orientation qu'il entend donner à la politique nationale. La lutte entre libéraux et nationaux paysans est une affaire d'ambition avant tout. Les principes sont les mêmes, ou presque. On l'a vu à l'occasion de la décision du Conseil de la Société des Nations dans l'affaire des optants hongrois. La solution n'ayant pas satisfait tous les appétits roumains, l'unité se fit automatiquement autour du gouvernement dans le but de lui permettre de soutenir avec le maximum de chances de succès les revendications roumaines.

Il semble indiqué que l'on fasse appel à un homme tout désigné qui réussisse à grouper en un faisceau solide et durable tous les éléments sains et dévoués de la nation dans un gouvernement de large concentration. La Roumanie pourrait alors poursuivre dans la paix l'œuvre de développement économique si bien commencée et maintenir sa prospérité au dedans et son prestige au dehors.

M. Maniu a suffisamment le sens des réalités pour se rallier à un régime qui ferait appel à toutes les bonnes volontés du pays.

P. S.

Le tribunal de la rote.

C'est celui auquel incombe la grave tâche d'examiner et de juger les cas de dissolution de mariage. Il siège à Rome et se compose de prélats et de juristes de haute valeur. Cependant, ses décisions ne vont pas sans entraîner souvent d'amères critiques, parfois intéressées, naturellement. On annonce que d'importantes réformes vont être apportées à son fonctionnement. Ainsi, les cas de dissolution de mariages entre catholiques et non catholiques échapperaient à sa juridiction et passeraient sous celle de la Congrégation du Saint Office.

A l'avenir, un non-catholique ne pourrait instruire un procès en cour de Rome pour annulation de mariage à moins d'exposer certains motifs spéciaux dont la Congrégation du Saint-Office demeurerait seule juge.

Selon le *Temps*, ces mesures auraient été prises par le pape en vue de réduire le nombre des annulations de mariage à un strict minimum et de faire taire ainsi les critiques dont le Tribunal de la rote fut si souvent l'objet.

L'évolution des « pays » allemands.

Un mouvement très accentué se dessine en Allemagne en faveur d'une centralisation plus prononcée de l'administration et l'on pousse même à la fusion de certains « pays » les uns avec les autres ou à leur passage direct sous la juridiction du Reich.

En général, dans le sud, une opposition plus ou moins vive tend à contrecarrer ces projets. La Bavière, particulièrement, se montre absolument réfractaire à toute idée de centralisation. Elle ressent un dissentiment indiscutable vis-à-vis de la Prusse.

Voici qu'un projet, qui avait fait du bruit il y a quelque huit ans, vient d'être ressuscité et se discute non sans quelque passion chez les Etats riverains du Rhin moyen, le Wurtemberg, le grand-duché de Bade, le Palatinat et une partie de la Hesse.

A la fin de la guerre, le projet d'union de ces Etats, qui ont tout intérêt à se grouper politiquement et économiquement, n'avait pu prendre corps parce que le clergé de Bade craignait que son influence vienne à disparaître par la fusion avec le Wurtemberg, où l'élément protestant est dominant.

Les catholiques badois ont maintenant modifié leur point de vue. Sentant le Reich glisser peu à peu vers l'unification, ils désirent provoquer un groupement des petits Etats dans le but de rendre plus efficace leur résistance aux efforts centralisateurs de la Prusse et de Berlin. Divers projets sont à l'étude. On ne sait lequel l'emportera ni s'ils arriveront à bonne fin. On apprend cependant que le Conseil consultatif commercial et industriel de Wurtemberg et de Bade vient de déclarer que la prospérité économique et le développement politique des deux pays exigent leur union dans un seul Etat organique.

L'évolution qui se prépare dans l'organisation interne du Reich est intéressante à suivre, parce qu'elle est fille de l'Allemagne nouvelle et prépare celle de demain.

SUISSE

Le difficile problème du blé.

Le problème du blé subsiste toujours. Le Parlement du blé n'y a rien pu. Il faut protéger le blé indigène, sous peine de voir disparaître totalement cette culture du pays, ce qui équivaudrait à une catastrophe : on se souvient de 1914. Le peuple n'a pas voulu du monopole. Il s'agit d'arriver à une solution.

M. Musy, qui s'est attelé au problème du point de vue financier, a fait au Conseil fédéral des propositions concrètes et tout à fait nouvelles qui ont amené le gouvernement helvétique à établir le projet de loi dont le texte suit et qui doit donner satisfaction aux « antimonopolistes » comme aux paysans.

1. La Confédération entretient les réserves de blé nécessaires pour assurer l'approvisionnement du pays. Elle peut obliger les meuniers à emmagasiner du blé, et pour en permettre le renouvellement, à faire l'acquisition de céréales de réserve.

2. La Confédération encourage la culture des céréales panifiables et accorde une aide au cultivateur produisant le blé pour ses propres besoins. Elle achète le blé indigène de bonne qualité, propre à la mouture, à un prix qui en permet la culture dans le pays. Les meuniers peuvent être tenus d'acquérir le blé pris en charge par la Confédération sur la base de sa valeur marchande.

3. La Confédération prend, tout en sauvegardant les intérêts du consommateur de pain et de farine, les mesures nécessaires au maintien de la meunerie nationale. Elle peut, à cet effet, prélever des droits d'entrée sur les farines étrangères ou se réserver le droit d'importer la farine panifiable. Elle peut accorder, en cas de besoin, aux moulins situés à l'intérieur du pays, certaines facilités, en compensation de leurs frais de transport. Elle subventionne le transport de la farine vers les régions de montagne.

4. Les frais seront couverts par un relèvement du droit de statistique dans le trafic des marchandises avec l'étranger. A ce défaut, ils seront recouvrés par un tarif supplémentaire sur les céréales panifiables étrangères ou répartis entre les moulins sur la base de leur mouture.

Tout le projet repose, financièrement, sur le relèvement du droit de statistique à la frontière. Ce droit passerait de 2 centimes par quintal à 10 centimes, ce qui représenterait une plus-value de dix millions. En somme, au sein des difficultés créées par le souci de notre approvisionnement en

A BULLE, les 15, 22 et 29 avril, la „CHORALE", avec le concours de la „CAECILIA", jouera

L'ARLÉSIENNE Pièce en 3 actes et 5 tableaux d'Alph. DAUDET

Musique de G. BIZET, pour orchestre et chœurs.

blé, le projet est ingénieux. Il prévoit les deux conditions *sine qua non* d'acceptation posées par les deux camps en présence : Prise en charge de la récolte indigène par la Confédération ; solution sans monopole.

Si l'étude peut être menée rapidement et que le referendum n'entre pas en jeu, la mise au point du projet arrivera à temps pour que le nouveau régime puisse être mis en branle à la date prévue, soit au premier juillet 1929. Dans le cas contraire, ce sera encore un fois le renvoi... à une date indéterminée.

Chambres fédérales.

Le *National* continue la discussion de la loi sur la benzine. L'art. 3, al. 2 est adopté après un court débat. Le texte de la majorité est admis et l'on supprime, en conformité de vue avec le Conseil des Etats, le passage où le Conseil fédéral proposait de compter à double pour la répartition des bénéfices les dépenses faites par les cantons pour l'entretien des cols alpestres. A l'al. 3, il est prévu que les impôts particuliers prélevés par les cantons sont déduits de leur part proportionnelle. La commission demande et obtient que les taxes pour permis de conduire et plaques de contrôle ne soient pas comprises au nombre de ces impôts.

Le fonds spécial créé en faveur des cantons montagneux est constitué par un prélèvement de 5 pour cent sur les bénéfices globaux. MM. Naine et Grobet proposent d'élever à 20 pour cent ce prélèvement. M. Chuard, conseiller fédéral, estime que le 10 pour cent est suffisant. La commission demande en outre qu'une somme de 150.000 fr. soit prélevé sur la part de la Confédération dans le but également de venir en aide pour l'entretien de leurs routes aux cantons montagneux. Sur une proposition de M. Peter, radical, Zurich, et à l'étonnement de tous, ce chiffre est porté à fr. 250.000.

Au sujet du calcul des subventions, la commission apporte au projet du Conseil des Etats une heureuse modification, dans ce sens que la base de répartition sera établie non plus sur les dépenses faites de 1920 à 1927, mais elle variera chaque année, selon les dépenses effectives des années immédiatement précédentes.

La suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.

Nouvelles brèves.

Nouvelles politiques et diverses.

Les conversations relatives au statut de Tanger se sont ouvertes mardi, au Quai d'Orsay, à Paris. M. Briand a offert un déjeûner en faveur des délégués espagnols, anglais et italiens.

— L'« Impero », de Rome, apprend qu'à Anzona et à Porto-d'Auric on va expérimenter une grande invention d'un jeune ingénieur italien, qui a attiré l'attention du gouvernement. Il s'agit d'un système permettant d'exploiter le mouvement des vagues de la mer et d'obtenir une formidable énergie électrique. Les expériences faites en privé auraient donné des résultats complets.

— On craint que l'aviateur anglais Hincliffe, qui a disparu au cours de la traversée de l'Atlantique, n'ait eu à bord, outre Miss Mackay, Miss Sophie Reis, qui était au hangar lors du départ de l'avion et dont on n'a plus de nouvelles.

Malheurs et accidents.

Près de Sion, un autocar transportant 22 ouvriers qui rentraient du travail a, soit que la direction ait manqué, soit que le conducteur ait été vaincu par la fatigue, fait un saut brusque dans les pentes du vignoble qui domine Sion. Par une chance extraordinaire, et probablement grâce au fait que la terre fraîchement remuée a amorti le choc, aucun des ouvriers n'a été sérieusement blessé.

— Entre Bex et St-Maurice, M. Camille Lugeon s'est jeté contre un camion et a été assez grièvement blessé. Il a été transporté à l'Infirmerie de Bex.

— A Alstaetten, St-Gall, le petit Bigger-Stegger s'empara d'une cafetière, en renversa le contenu bouillant et se blessa si grièvement qu'il succomba peu après.

— A Wilmington, Etats-Unis, une aile d'avion, à bord duquel se trouvaient trois personnes, s'est détachée au cours d'un vol alors que l'appareil survolait une cour où jouaient des enfants. L'avion s'est écrasé dans la cour. Les enfants ont eu le temps de s'écarter, sauf deux qui ont été blessés, dont un grièvement, par l'aile de l'avion.

Les aviateurs ont été tués.

— Dans une salle de montage de la maison Brown Boveri et Cie, à Baden, un ouvrier, Johann Widmer, d'Ennetbaden, marié, père de trois enfants, a été écrasé par un chargement de barres de fer pesant 1100 kg., tombé à la suite de la rupture d'un ascenseur. Il est décédé durant son transport à l'hôpital.

— A Terni, Italie, une voiture attelée d'un âne et occupée par deux personnes a été happée par un train à un passage à niveau. Les deux occupants de la voiture ont été affreusement mutilés et tués net.

Crimes et délits.

Dans la nuit de mardi à mercredi, un carabinier italien, a été tué à la gare de Vintimille d'un coup de revolver tiré par un individu caché dans un train de marchandises. Le meurtrier a disparu.

— A Albi, un ouvrier boulanger, du nom de Sicard, qui vivait séparé de sa femme, s'est rendu chez cette dernière et l'a tuée d'un coup de revolver. Il a ensuite abattu sa grand'mère et blessé mortellement sa belle-mère.

— **Le journaliste italien antifasciste Pavan** a été arrêté, hier matin, dans un hôtel d'Arlesheim, Bâle-Campagne, par les agents de la Sûreté de Bâle. L'individu est celui qui a tué l'autre jour à Paris le fasciste Savorelli. Après avoir nié, il a fait des aveux quant à son identité et à sa profession. Il sera interrogé par un inspecteur parisien de la Sûreté. On assure que son extradition a déjà été demandée. Pavan a passé la frontière, lundi, croit-on, grâce à l'obligeance d'un cafetier, sujet italien anarchiste, installé à Birsfelden.

— Lundi soir, sur la route de Pallanzone à Ravalle, Italie, deux gendarmes ayant rencontré deux individus qui faisaient du scandale les invitèrent à circuler. L'un des jeunes gens se retourna, fit feu sur les agents, dont l'un fut atteint mortellement, et s'enfuit.

— A New-York, un jeune concierge nègre, renvoyé de son poste par sa maîtresse, une institutrice, a escaladé le monte-charge et tué son ancienne patronne d'un coup de revolver.

— A Cimina, Italie, un agriculteur accusé d'avoir fait paître ses troupeaux sur les champs de son voisin assaillit la fille de ce dernier et la tua d'un coup de hache. Il blessa d'un coup de la même arme le père de la jeune fille et s'enfuit. L'assassin est activement recherché.

FRIBOURG

Un cheval emballé.

Mardi matin, le cheval traînant la voiture à lait de MM. Oberson, de Maggenberg, s'est emballé en arrivant sur le pont de Zaehringen. L'animal est venu se jeter contre le parapet en face du café du Grand-Pont. Il a été tué sur le coup. Le conducteur, M. Mauron, n'a pas eu de mal, heureusement.

Accident.

Dimanche, à Corpataux, un soldat, Robert Mottet, habitant à Deitingen (Soleure), et qui descendait de l'autobus pour faire une visite à sa mère, avant d'entrer au cours de répétition avec la compagnie de carabiniers II-1, a été renversé par une motocyclette. Ses blessures ne sont pas graves.

Marché-concours de bétail gras.

Il est rappelé aux intéressés que le dernier délai pour l'inscription des animaux destinés au Marché-concours de bétail gras expire le *lundi 26 mars courant*. D'autre part, si le poids des animaux amenés au marché n'atteint pas le chiffre de 100.000 kg., ce marché ne sera pas mis au bénéfice de la subvention fédérale et par le fait les primes devront être réduites de moitié.

Chronique romontoise.

La foire.

Bien que favorisée par le temps, la foire de mardi, à Romont, n'a pas eu l'importance habituelle des foires de mars. Pourtant assez bien fourni, le champ de foire au gros bétail bovin fut peu animé et les prix y tendaient à la baisse. Les marchands du dehors, qui font généralement le succès de nos foires, ne sont pas venus nombreux ; espérons que cette accalmie ne sera que momentanée. Le marché des porcs fut marqué, lui aussi, par une légère baisse. Les prix moyens des porcelets variaient entre 60 et 75 fr. la paire. Les gras se sont vus adjuger entre 1.70 et 1.80 fr. le kg. Sur la place de l'Eglise, il y avait grande abondance de légumes et de plantons. Les œufs, qui deviennent de plus en plus abondants, furent cédés à 1.50 et même à 1.40 fr. la douzaine.

Sur le champ de foire, on a constaté la présence de 15 taureaux vendus à raison de fr. 700 à 1000 fr. pièces ; 148 vaches évaluées de 500 à 900 fr. ; 47 génisses écoulées à raison de 400 à 800 fr. ; 30 moutons cédés à raison de 50 à 80 fr. et 25 chèvres vendues à raison de 35 à 80 fr.

A midi, la foire était virtuellement terminée.

La gare de Romont a expédié, en 26 wagons, 86 pièces de gros et menu bétail.

Conférence apicole.

M. Magnenat, inspecteur cantonal vaudois des ruchers, a donné, dimanche dernier, sous les auspices de la fédération des apiculteurs de la Glâne, une intéressante conférence sur les maladies des abeilles et leur traitement rationnel. La grande salle de l'Hôtel de la Tête Noire était trop exiguë pour contenir le nombreux auditoire qui s'y pressait. Après avoir énuméré les maladies les plus fréquentes et les plus communes qui affectent les colonies, l'éminent et savant praticien s'appliqua à démontrer les moyens les plus propres à combattre le mal. Dans un langage plein de clarté, M. Magnenat donna à son auditoire des directions absolument sûres, qui sont le résultat d'une expérience personnelle de plusieurs années. Puisse son brillant exposé produire tous les fruits qu'on est en droit d'en attendre.

Décès.

La terrible faucheuse ne désarme plus. C'est ainsi qu'en l'espace d'une semaine, la cloche de l'agonie a signalé le départ pour l'au-delà de trois âmes romontoises. La première victime fut Mme Louise Seydoux, épouse de notre dévoué président de la fanfare, décédée à l'hôpital Daler, à Fribourg, à la suite d'une longue et pénible maladie, contre laquelle les efforts de la science médicale demeurèrent sans effet. La défunte avait à peine 40 ans. Ses funérailles furent une imposante et solennelle cérémonie. Une foule nombreuse et recueillie avait tenu à rendre à l'âme pieuse et résignée de la défunte le suprême honneur et l'ultime témoignage terrestre de sympathie. La fanfare exécuta deux morceaux au cimetière, sous la direction délicate et précise de M. Nicod, qui produisirent une profonde impression sur les assistants.

Lundi matin est décédée à l'hospice de Billens, Mme Grand, ancien instituteur, à Romont. Attristée dans sa vieillesse par la mort de son mari et par de multiples infirmités, Mme Grand accepta ses épreuves avec une résignation chrétienne digne d'admiration. Dieu la récompensera.

Dimanche, enfin, le glas funèbre nous annonçait le décès de M. Joseph Joye, enfant de Romont, mort à Genève, enlevé à sa famille après une courte maladie.

Nous prenons part à la douleur cruelle qui atteint toutes ces familles en deuil.

Chronique de la Veveyse.

Dans la nuit de dimanche à lundi, est décédé, à Progens, M. Joseph Suard, ancien juge au tribunal de la Veveyse. Ce vénérable vieillard s'en est allé à l'âge de 86 ans, entouré de l'estime de toute une population. M. Suard fut, durant de nombreuses années, syndic de Progens. Sa vie fut toute de travail et de probité. Aux nombreuses familles en deuil, nous présentons nos sincères condoléances.

Chez nos carabiniers.

Dimanche 18 mars s'est tenue, au Café de la Place, l'assemblée générale de la Société des Carabiniers, sous la compétente présidence de M. Vionnet, directeur. Le minutieux rapport présidentiel relata la grande activité, durant l'année écoulée, de cette forte société. De vives félicitations furent adressées à M. Vionnet, président.

Après l'approbation des comptes, l'assemblée, qui comptait 60 membres, nomma les représentants à l'assemblée générale des délégués de la Société cantonale des Tireurs fribourgeois, qui aura lieu à Châtel, le dimanche 25 mars.

Le Comité a été renouvelé, pour une nouvelle période comme suit : Président : M. Alexandre Pilloud ; secrétaire-caissier : M. Casimir Liaudat ; membres : MM. Louis Genoud géomètre, Bernard Huwyler, Camille Pilloud, Cardinaux Léon et Joseph Villard, instituteur.

GRUYÈRE

Une intéressante conférence chez les Cafetiers.

Nous y avons fait une brève allusion dans notre dernier numéro en signalant l'assemblée importante qui avait précédé la conférence.

Disons d'abord que l'assemblée était rehaussée par la présence de M. le Préfet de la Gruyère et M. Monney, président de la Société cantonale des Cafetiers fribourgeois.

M. Evéquoz, présenté en termes courtois et concis par le sympathique président des Cafetiers gruyériens, M. Deillon, commentant la loi sur les denrées alimentaires, traita les points qui intéressent au premier chef les détenteurs d'établissements publics.

Le vin.

Cette boisson est le produit de la fermentation du raisin vert. Les produits de raisins secs ne sont donc pas compris dans les vins dont la vente est autorisée comme tels dans notre pays.

Le point essentiel qui doit retenir l'attention des hôteliers est celui de l'origine et de la désignation des vins. La loi sur les denrées alimentaires se montre d'une juste sévérité dans ce domaine : il faut que le public sache quelle est la marchandise qui lui est servie. Elle doit se montrer particulièrement exigeante au sujet des vins étrangers afin de protéger efficacement le vignoble suisse dont la disparition graduelle est frappante. La Suisse est loin de se suffire en vins. Fribourg seul a importé, l'an dernier, 477.000 l. de vin. Cette année, jusqu'à ce jour, il est entré chez nous 231.000 l. de vin étranger. Viennent ensuite de nombreuses instructions relatives à la dénomination des vins étrangers, aux coupages, etc.

L'état des caves entre en ligne de compte pour beaucoup dans la conservation et l'amélioration des vins. Une propreté méticuleuse doit être de règle dans l'entretien d'une cave. Il ne convient pas, par exemple, qu'un tonneau de vin de crû côtoie des pommes de terre, du fromage ou des légumes. Le vin est une substance extrêmement délicate qui subit la moindre des influences.

Une discussion des plus animées suivit cet exposé, à laquelle prirent part divers orateurs et qui eut trait à la dénomination des vins et à la vente à l'emporter dans les débits. D'une façon générale, il est reconnu que ces débits rendent de mauvais services dans les campagnes, vendent de la petite marchandise et ne répondent pas aux exigences de propreté que l'on réclame des cafetiers régulièrement patentés. M. le chimiste cantonal ne demande pas mieux que de provoquer l'intervention de l'autorité dans tous les cas qui lui seront signalés.

Au sujet de l'analyse et de la dégustation des vins dans le but d'établir l'origine d'un produit comme aussi vis-à-vis de la façon dont on peut prélever un échantillon, les avis divergent. Il convient de se montrer extrêmement prudent dans ce domaine. En général, les cafetiers estiment que la dégustation est une tâche très aléatoire.

Eaux-de-vie.

Ici encore la dénomination joue un rôle essentiel. Un produit pur doit provenir directement de la distillation et de la fermentation du fruit, sans aucune addition de sucre ou de matière étrangère. Sinon, la liqueur obtenue doit être désignée sous le nom de coupage.

A ce sujet, il importe de remarquer que le nombre des contraventions est relativement élevé, parce que les prescriptions de la loi ne sont pas observées. Un coupage portant le titre d'une liqueur quelconque doit renfermer au moins le 50 % de cette liqueur pure ; à ce défaut, le breuvage doit porter simplement le nom de « eau-de-vie-façon ».

Autres boissons.

La « limonade » doit contenir, si elle est dénommée, le 8 % au moins d'extraits. Pour ce qui concerne la « bière », il y a bien peu à dire. M. Evéquoz félicite brasseurs et cafetiers pour les progrès réalisés relativement aux engins à pression. Il dit un mot en passant de l'importance qu'il y a de tenir le comptoir propre, tant au point de vue de la pureté des boissons et victuailles qui peuvent s'y trouver qu'à celui du bon renom de l'établissement.

Divers.

M. le Préfet de la Gruyère parla ensuite, en ami, aux cafetiers de son arrondissement et les pria de se mettre en garde contre les commandes de vins à l'étranger, qui réservent parfois, souvent même, de désagréables surprises. Il insiste également pour que les détenteurs d'établissements n'obligent pas les autorités de police et de surveillance à intervenir trop souvent.

Soulignons ici la remarque faite par M. Deillon, président, qui déclare que la Préfecture et les cafetiers gruyériens font bon ménage. C'est à l'honneur de l'une et des autres. L'orateur assure l'autorité préfectorale que les cafetiers de la section travailleront de mieux en mieux à satisfaire tout le monde dans la mesure du possible.

M. Evéquoz, dans quelques paroles bien senties, relève le rôle important que tiennent les cafetiers dans la vie publique et termine sur cette originale apostrophe : « Il faut qu'on puisse dire que dans la région où l'on boit le meilleur lait, on boit aussi le meilleur vin ! »

M. Monney, président cantonal, fait remarquer les améliorations progressives que la Société suisse des cafetiers apporte au sein de la corporation. Dernièrement encore, on a inauguré le système du « certificat de capacité » qui sera exigé de toute personne entreprenant un établissement public. M. Monney adresse un vibrant appel aux membres présents, afin qu'ils se rendent en nombre, le 10 avril, date de l'assemblée cantonale, à Ueberstorf, chez M. Boschung, conseiller national, qui, à maintes reprises, n'a pas ménagé son appui à la corporation.

Signalons encore les encourageantes paroles de M. L. Gapany, liquoriste, qui est heureux d'avoir pu profiter des renseignements fournis au cours de cette séance, et de M. Sudan, rédacteur, qui invita les hôteliers à attirer les visiteurs du dehors par un accueil cordial et une hospitalité parfaite.

Un délicieux petit banquet réunit ensuite le comité et l'un ou l'autre invités.

Après-midi laborieusement occupé et séance habilement conduite sous la direction de M. J. Deillon, qui a droit à la reconnaissance de la corporation pour la besogne souvent ingrate, toujours difficile, en tout cas, qu'il assume généreusement.

Nos félicitations à MM. H. Decroux et A. Kretz, deux vétérans de la section, qui ont été proclamés membres d'honneur à l'occasion de l'assemblée générale des Cafetiers de la Gruyère, lundi dernier.

„L'Arlésienne" à Bulle.

II

EN PROVENCE

Arles et Arlésienne : Beauté et Lumière.

La semaine dernière, vous parlant de l'œuvre de Daudet et de Bizet, une information, parue dans ce journal, vous faisait entrevoir un voyage en Provence.

Il est, en effet, intéressant, avant d'assister à ce beau drame, de prendre contact avec le milieu dans lequel il va se dérouler.

Eh bien ! Nous sommes à Arles, l'ancienne rivale de Narbonne, située à la bifurcation de deux branches du delta du Rhône.

En parcourant cette « ville des monuments », arrêtons-nous au pied de la statue de Frédérick Mistral, il nous parlera de ce pays qu'il a tant aimé :

« Quiconque te voit, Arles, reçoit une impression de calme et de beauté..... Oui, toi, qui as été tout ce qu'on peut être, la métropole d'un empire, la capitale d'un royaume et la patronne de la liberté, dédaigneuse aujourd'hui, tu laisses l'eau courir au Rhône..... mais O Arles, si tu es veuve de tes consuls souverains, de tes rois qui luttèrent contre les Sarrasins et de ces empereurs qui bâtirent tes arènes, console-toi, O Arles, car tu domines encore par ce rayon de Dieu qui éclaire le monde et qui s'appelle la beauté ». (Mistral).

Beauté et lumière sont les parures de ce coin de terre et dans leur langue pittoresque, les provençaux ne nous chantent-ils pas :

« Beù Souleù de la Provenço,
Gai compaire daù Mistrau..... »

ce qui est d'ailleurs le début du premier chœur de l'« ARLÉSIENNE » :

« Beau soleil de Provence,
Gai compère du Mistral. »

* * *

La campagne d'Arles, bien qu'offrant quelque monotonie, reste une contrée ensoleillée et..... parfumée. Elle abrite un peuple de paysans « fortement attachés à leurs vieilles coutumes locales, aux traditions nées du sol et de la nécessité de s'adapter à des conditions précises d'existence ».

Les divers peuples qui ont jadis habité ce pays ont laissé à leurs descendants l'empreinte de leur race et c'est pourquoi nous retrouvons chez eux les différents types grec, romain et arabe ou sarrasin.

Dans ce mélange, un type domine nettement : **le type grec. L'Arlésienne**, la « belle Arlésienne », en offre les caractères.

Si nous allons plus loin dans nos recherches, nous trouvons dans l'excellent ouvrage de Roger Peyre, sur « Les Villes d'art célèbres », deux types secondaires d'**Arlésienne** :

« .....L'un est un peu court, aux formes admirablement proportionnées, ...c'est parmi ces Arlésiennes que l'on trouve les cheveux les plus noirs, les yeux les plus foncés et les plus brillants, les nez les plus droits avec le bout carré et légèrement relevé, les fronts les plus larges.

Dans l'autre type, l'aspect est grec aussi, et l'est même davantage pour les proportions du corps, car la taille est plus élancée ; mais le nez est plus long et parfois un peu arqué au milieu, les cheveux sont moins foncés et parfois blonds, la physionomie ne laisse pas d'avoir quelque mélancolie.

A quel type qu'elles appartiennent, les Arlésiennes nous frappent encore auçourd'hui par leur grand air ».

Mistral nous le dit en peu de mots dans ses « **Isclos d'or** » :

« Je vous le dis et vous m'en croirez. La jeunesse dont je vous parle était une veine ; car vous saurez qu'elle avait vingt ans et **qu'elle était d'Arles** ».

Cette Arlésienne si belle ne paraît pas sur la scène de Daudet : elle reste inconnue, cette beauté quelque peu sauvage, aimant la vie d'aventure, d'indépendance..... « Elle est comme les oiseaux de mer qui ne chantent que dans les orages..... »

La pièce de Daudet nous permettra cependant de faire connaissance avec le costume de l'Arlésienne, avec sa coiffure si spécicale.

Roger Peyre nous invite à visiter le **Muson Arlaten** (Musée Arlésien), créé sous l'influence de Mistral et des félibres.

« On y apprend, dit-il, avec quelque surprise, que la coiffure actuelle des femmes d'Arles, qui nous paraît si caractéristique et si traditionnelle, est d'origine récente et ne remonte pas à cent ans.

Sous le premier Empire, la coiffure des Arlésiennes consistait encore en grande coiffe blanche, cachant les cheveux et formant des ailes de chaque côté du visage, comme dans la coiffe des sœurs de charité. Cela a bien changé depuis. C'est vers 1830 seulement que les Arlésiennes abandonnent ce genre de coiffure pour adopter le petit bonnet à rubans noirs devenu bientôt célèbre.

Ce bonnet, porté en arrière, tout au sommet de la tête, laisse à la chevelure tout son épanouissement. La forme de ce bonnet a elle-même changé depuis une vingtaine d'année ; mais ce n'est qu'une nuance. Actuellement, l'Arlésienne a trois coiffures : la **cravate**, coiffure négligée ; la **ganse**, coiffure de mariée ; le **ruban**, coiffure classique.

* * *

Nos prochaines notices seront consacrées à la **Camargue** et à la **Crau**, à la vie rustique des **bergers** et des « **Guardians** » dans ces vastes plaines, et nous retrouverons ces différents types dans la pièce de Daudet. R. P.

Ouvrages consultés :

« **Les Villes d'Art célèbres** » : Nîmes, Arles, Orange, par Roger Peyres (H. Laurens, édition).

« **Bizet** » par Paul Landormy, collection des maîtres de la musique (Alcan, édition).

« **En flanant à travers la France, Provence** », par André Hallays (librairie académique Perrin et Cie).

Conférence de Mgr Besson.

Si lourde qu'elle soit, la charge épiscopale ne parvient pas à absorber toute entière l'activité de Mgr Besson. L'automne dernier, notre évêque publiait un livre, qui eut un immense retentissement : « L'Eglise et la Bible ».

Revenant encore à ses études d'histoire qui sont ses études préférées, Sa Grandeur prépare en ce moment un autre ouvrage scientifique pour prouver que Saint Pierre a vraiment séjourné à Rome. C'est cette thèse qui formera le sujet de la conférence de dimanche soir. Par une coïncidence qui nous flatte, Bulle sera le premier endroit qui aura l'avantage d'entendre Mgr Besson à ce sujet. La conférence sera illustrée de nombreuses projections. **(Communiqué).**

Le printemps ???

Il a donc commencé hier soir, théoriquement, à 21 h. 44, par un temps brumeux et froid. Qu'il nous vienne bientôt !

Les chamois de Charmey.

On annonce que l'un des chamois capturés par les chasseurs charmeysans a péri. C'est une perte regrettable pour les dévoués et hardis chasseurs et qui n'encouragera peut-être pas les nouvelles tentatives qui devaient avoir lieu en vue d'entrer en possession d'un chamois mâle.

En marge de la vie bulloise...

Conférences ! Elles sont, certes, des fruits de saison.

Chaque année, le temps du carême ramène la série de ces causeries où seul un être parle, mais où l'on se communique à la « muette » ses impressions sur les choses du passé, du présent et de l'avenir. Car, si le causeur est intéressant et l'auditoire intéressé, une communication intime s'établit. Transmission de pensée ? Hypnotisme ? Que sais-je ?

La conférence, c'est l'étude des problèmes qui se posent à notre époque ; c'est le retour au fond de soi-même qui s'impose au milieu du tourbillon humain. C'est aussi l'agréable jouissance d'un langage châtié, des périodes qui s'enchaînent et vous bercent comme en un rêve rustique. C'est la tranquille béatitude de l'esprit qui se laisse entraîner, sans un effort, dans les sphères du transcendant et de l'au-delà.

On trouve un public spécial dans les salles de conférence. Pas toujours spécial au point de vue noms et visages, mais en possession d'une mentalité nouvelle : celle de la réflexion et du sérieux. On a si peu l'occasion de songer aux problèmes complexes de ses origines et de ses destinées ! On connaît si peu, quand on est attelé à la lutte quotidienne, l'action bienfaisante de l'évolution des idées qui poursuit son cours, sans bruit, dans le silence des cabinets d'étude, des laboratoires et des cerveaux, que l'on vient à se demander si ce n'est pas automatiquement que le monde tourne... tourne, finit et recommence...

La conférence est un moyen excellent qui se présente de faire trêve aux préoccupations matérielles et de prendre un instant son vol vers les sphères de l'immatériel et de l'insaisissable...

La population bulloise, dont le chiffre est modeste, s'intéresse à ce réveil périodique du « moi » et à ces dissertations savantes qui vous transportent dans les régions inconnues de la matière et de l'esprit. Cette halte dans le cours des jours absorbants et impitoyables fait du bien. On se retrempe ; on s'arme de courage en face de l'éternel néant des choses humaines. On s'apprivoise avec les vicissitudes de la vie.

Et l'on « reprend le collier », plus confiant et moins sensible aux coups du sort ! L'homme ne vit pas seulement de pain...

P.

CHEZ NOS VOISINS

Accident.

Un taureau a donné à M. Henri Mottier, des Tremblays, à Château-d'Oex, un coup de pied d'une telle violence qu'il lui a fait une double fracture à la jambe.

Notes sur la Gruyère

tirées de « Course dans la Gruyère », édité en 1826.

II

Il existait autrefois, entre les villages, une rivalité qui avait des suites fâcheuses; mais elle a cessé depuis une vingtaine d'années. Les querelles sont devenues rares, quoique le vin porte quelques fois à la tête. Notons à propos de vin, qu'il ne se conclut pas de marché où il n'entre en jeu : « Payez bouteille » et tout-à-l'heure l'on deviendra plus traitable. L'économie n'est pas ce que les Gruyériens entendent le mieux. Ils ne calculent point assez. Le dimanche, rien ne leur coûte; on fait le généreux. Il entre un peu de vanité dans leur caractère; on les voit traiter du haut de leur grandeur les artisans de toute espèce. C'est un reste de cet heureux préjugé de l'âge d'or, que le premier des états est celui d'agriculteur.

Les habitants de la Haute-Gruyère se font remarquer par des nuances sensibles. Avec à peu près les mêmes vertus, ils n'ont pas les mêmes défauts. Ils boivent moins et sont plus économes. On peut également les regarder comme des modèles de cette politesse franche et loyale qui n'a point été corrompue par un raffinement de civilisation. Il n'est pas possible non plus de voir des gens d'une plus grande cordialité. Leurs curés sont ordinairement l'objet de leur affection particulière; aussi le lait, la crème et le beurre pleuvent au presbytère. Il ne leur manque peut-être qu'un peu plus d'énergie dans la volonté pour être supérieurs à leurs compatriotes de la Basse-Gruyère.

L'existence des femmes de la campagne est dans cette contrée plus douce que partout ailleurs. Leurs occupations se bornent presque exclusivement aux soins du ménage, ce qui contribue à leur donner ce teint frais qu'on ne trouve pas dans les autres parties du canton. En été, elles travaillent à la campagne; mais cette saison est plutôt pour elles un temps de plaisirs que de fatigues. Bien blanchement atournées, nos élégantes villageoises ne touchent jamais un râteau sans avoir des gants, crainte du hâle et des ampoules. Elles sont tant soit peu coquettes, mais de la bonne manière, c'est-à-dire que leur gloire est d'être recherchées par plusieurs, leur talent celui de donner à l'un pas plus d'espérance qu'à l'autre, et elles s'en acquittent quelquefois avec une habileté qui ferait honneur à un ministre d'Etat. Au reste, elles sont, en général, plus économes que les hommes. Elles se piquent d'avoir beaucoup de linge et de ne porter que celui qu'elles ont filé. Mais, comme il est écrit que nul ne serait parfait dans ce monde, les maris se plaignent de la cafetière. Ils ont bonne grâce vraiment, eux qui... *(A suivre).*

Invraisemblable, mais vrai.

M. Henri Guernut, secrétaire général de la Ligue des droits de l'Homme, raconte dans l'*Oeuvre* l'histoire suivante sous le titre: « Celle qu'on nous envie ».

« C'est, bien entendu, de notre administration que je veux parler.

Et voici — sans jeu de mots — un de ces récents « exploits » :

En 1895, aux environs de Saverne, qui était alors en Allemagne, un Vogel (Gustave-Adolphe), s'était disputé avec un agent de police. Au cours de la dispute, il s'était oublié au point de porter au représentant de l'autorité allemande ce que, dans le langage du droit et le langage de tout le monde, on appelle un coup.

En matière de coups aux représentants de l'autorité, la justice allemande ne badinait point.

Et comme au surplus M. Vogel était connu dans le pays pour ses sentiments français, il ne fut pas épargné: par jugement du 19 décembre 1895, le tribunal régional de Saverne le condamnait à vingt-et-un mois de prison.

Ayant purgé sa peine, M. Vogel jugea prudent de ne plus rester dans un pays où il éprouvait à l'endroit de l'autorité des tentations fâcheuses.

Il vint s'établir en France, à Montbéliard; il y est depuis trente ans.

Contremaître dans une usine, il jouit dans la ville, nous écrit notre section locale, de l'estime générale.

Or, il y a quelque temps, il recevait le poulet que voici:

République Française
Alsace-Lorraine
Bureau d'enregistrement de Bouxwiller (Bas-Rhin).

Contrainte,

Il est dû à l'administration de l'enregistrement d'Alsace-Lorraine, représentée par le receveur soussigné, par M. Vogel (Gustave-Adolphe), originaire de Pfaffenhofen, demeurant à Montbéliard, pour frais de justice répressive d'après jugement du tribunal régional siégeant à Saverne, en date du 19 décembre 1895, pour coups et blessures, la somme détaillée ci-après, s'élevant à huit cent quatre-vingt-douze francs 87 centimes. Le redevable devra être tenu au paiement de cette somme et des frais de la présente contrainte par tous les moyens de droit.

Voici le détail des frais :

Droits de débats	Fr. 125.—
Frais de détention, etc. . .	Fr. 574.75
Taxe à témoins	Fr. 46.13
Droits de poste	Fr. 3.56
Droits d'écriture	Fr. 3.13
Autres frais	Fr. 124.82
Frais de contrainte	Fr. 15.48
	Fr. 892.87

Vous avez bien lu.

Vogel, Alsacien francophile, a été condamné en 1895 par un tribunal allemand pour coups à un fonctionnaire allemand. Et c'est l'administration française, qui, trente-deux ans après, entend, de la façon la plus stricte, exécuter le jugement.

En 1896 et 1897, lorsque Vogel était en Allemagne, sa peine terminée, l'administration allemande l'a laissé tranquille; l'administration française, elle, ne le lâche point et, depuis 1923, elle le harcèle et le menace.

S'il ne paye point, eh bien, il y a la contrainte par corps, après tout; on verra.

C'est ce qu'on verra en effet.

L'Enregistrement dépend des Finances dont le ministre est M. Poincaré.

Il serait amusant que M. Poincaré, qui ne réclame plus à l'Allemagne les 132 milliards de marks-or qu'elle doit aux Alliés, mette en prison un patriote français pour une dette éteinte de 800 fr. envers l'Empire allemand.

Je dis *éteinte*. En effet! Il y a trente-deux ans de cela ; il y a prescription.

Vogel ne doit plus.

Vogel ne doit rien.

(Du Journal d'Alsace et de Lorraine.)

ÉCHOS ET NOUVELLES

On découvre une tribu inconnue.

M. Verrill, directeur du musée indien, à New-York, venant de son soixantième voyage en Amérique du Sud, a déclaré qu'il avait trouvé entre le Brésil et la Bolivie, dans une région complètement sauvage et presque impénétrable, une tribu d'environ 350 hommes et femmes qui sont peut-être des descendants d'habitants de l'Océan Pacifique méridional, venus en Amérique du Sud il y a un grand nombre de siècles.

Ces hommes ne portent pas de vêtement; ils ont de longues barbes comme les habitants des îles Salomon ; leur religion est l'adoration de la nature.

Un village moderne.

On vient de créer en Angleterre, dans le Kent, un village tout neuf, en plein centre minier : Aylesham. C'est une agglomération harmonieuse avec église, cinéma, terrains de tennis et de jeux, des salles de réunion, etc...

A condition que les plans en soient tous confiés au même architecte, des terrains seront mis en vente. Les quatre cents maisons, deux cents en acier et deux cents en ciment, seront toutes recouvertes de tuiles rouges et entourées d'un jardin. Chacune se compose d'une salle commune et d'une petite cuisine, de trois chambres à coucher et d'une salle de bains.

Le loyer mensuel, impôts compris, en sera de 14 schillings (17,50 fr. or). Toutes sont éclairées à l'électricité.

Un billet dans un paquet.

Fräulein Aepfer, qui a vingt ans et qui est blonde, est chargée de faire, dans une fabrique de peignes, à Berlin, les paquets à destination des Etats-Unis.

Sans doute était-elle rêveuse et sentimentale ce matin-là ? Dans un de ces paquets, elle glissa un billet sur lequel, gentiment, elle avait écrit :

« Avec un sourire de votre patrie ! »

Elle avait mis son nom et son adresse.

Le billet aurait pu tomber dans les mains d'un Américain n'ayant aucune goutte de sang allemand dans les veines.

Le hasard voulut qu'il fut reçu par Robert Press, âgé de 23 ans, qui était originaire de Francfort-sur-Main et chauffeur à New-York.

Les deux jeunes gens s'écrivirent. Ils échangèrent des photos.

La conclusion était inévitable. Robert Press vient d'arriver à Berlin où on va célébrer son mariage avec Lisbeth Aepfer.

ABONNEZ-VOUS A „LA GRUYÈRE"

Dernière Heure

On apprend de Salzbourg, Autriche, que 15 touristes viennois en excursion dans les montagnes du Sonnenblick ont été entraînés par une avalanche au lieu dit « Neubau ». Deux d'entre eux ont pu s'échapper tandis que les 13 autres n'ont encore pu être retirés de leur position. On a des craintes sérieuses sur leur sort.

— A Berne, le jeune Walther Klee, 17 ans, est tombé, au cours d'une crise de somnambulisme, d'une hauteur assez considérable et s'est grièvement blessé. Il a succombé à l'hôpital.

— Pavan, l'assassin du fasciste Savorelli, arrêté l'autre jour à Bâle, sera défendu par l'avocat communiste suisse Huber, député au Conseil national.

— Dans un petit village, près de Thonon, un garçon de 12 ans s'est emparé d'un bidon d'essence et s'en est allé y mettre le feu en compagnie de camarades. Bientôt les habits du pauvret étaient la proie des flammes. Grâce au prompt secours de voisins accourus en hâte, les flammes purent être éteintes. L'enfant est très grièvement brûlé aux jambes. Cependant, sa vie n'est pas en danger.

— M. Briand et M. Dunant, ministre de Suisse à Paris, ont échangé, mercredi matin, à Paris, les instruments de ratification de la convention du 30 octobre 1924 portant compromis d'arbitrage au sujet des zones franches de la Haute-Savoie et du pays de Gex.

— A Paris, le parachutiste Gayet qui essayait un nouvel appareil s'est jeté du haut de la première plateforme de la Tour Eiffel et, son parachute ne s'étant point ouvert, a été tué net.

— Travaillant, mardi, sur un chantier, à Bâle, à des fouilles, un ouvrier, nommé Businger, a été enseveli par des masses de terre. Bien que des secours lui aient été portés, le malheureux n'a été retrouvé qu'à l'état de cadavre. Il laisse une femme et trois enfants.

— Mardi soir, entre 7 et 8 heures, M. Hermann Schelling, ouvrier, célibataire, 22 ans, domicilié à Zurich, qui circulait à bicyclette sur la route de Schlieren à Alstaetten, s'accrocha à un camion automobile pour se faire tirer. A un croisement, le chauffeur freina brusquement, de telle sorte que le cycliste fut projeté sous le véhicule, lequel ayant encore un peu reculé écrasa la tête de Schelling qui fut tué sur le coup.

BIBLIOGRAPHIE

Sommaire du no. 5 de *« Jeunesse »*. — Février 1928 :

La Plus Belle Page. — Les Illusions de Jean-Pierre de F. Guillermet. — Dans la Nuit, de M. Piquerez. — Nancy et le microbe de rhume. — A Travers le Monde. — Echos de Sections. — Travaux manuels, Concours, etc.

Editeur responsable : Alph. Glasson, Bulle.

Salsepareille Model
de goût délicieux
purifie le Sang
Seule véritable en bouteilles de 5.- et 9.- frs. dans les Pharmacies
Franco par la Pharmacie Centrale
Madlener-Gavin, r. du Mont-Blanc 9, Genève.
Dépôt à Bulle : **Pharmacie Rime.**

Au Cinéma Lux
Ce soir, JEUDI, à 8 h. ½
VERDUN
avec Conférence
de M. le colonel Weissenbach.
Vendredi, Samedi, à 8 h. ¼
et Dimanche à 3 h. et 8 h. ½
VERDUN
sans conférence et
Diavolo agent électoral
en cinq parties.

A vendre
une truie grasse
chez **DUSPAQUIER, frères,**
la Condémine, BULLE.

A VENDRE
un potager
à deux trous, en bon état, chez
M. DURRIZZO, filature de Neirivue.

PHARMACIE D'OFFICE
Dimanche 25 mars
Pharmacie du Cheval-Blanc.

FEUILLETON DE « LA GRUYERE » 41

Rose des Chemins

de

Charles de Vitis.

V

Autour du Couvent de Sainte-Elisabeth.

Dans le tumulte du débarquement d'un paquebot, alors que, fatigué d'un long voyage sur mer, on rêve de gagner l'hôtel au plus vite, il est bien difficile de distinguer, dans la foule des indifférents qui se pressent sur les quais, un visage connu qui cherche à se dérober.

Comment Mlle de Sivry, débarquant à Marseille, pressée d'aller à la poste chercher l'explication du mystérieux appel de sa sœur, aurait-elle pu prêter attention à cet homme vêtu de couleurs sombres, coiffé d'un grand chapeau dont les larges bords lui cachaient les yeux, et qui la considérait avidement ?

Il avait attendu le paquebot venant de Chine avec une impatience plus marquée que celle de toutes les autres personnes qui stationnaient sur le quai. Ses yeux inquiets avaient fouillé la foule des arrivants d'un regard plus scrutateur; ils avaient brillé d'une flamme plus vive que ceux d'aucun autre, lorsqu'il avait enfin trouvé, parmi les passagers qui débarquaient, celle qu'il attendait.

Mais, au lieu de s'élancer, d'agiter son chapeau, de faire un signe de la tête, un appel de la voix, il s'était jeté brusquement en arrière. Se dissimulant derrière les groupes, il suivit ainsi Mlle de Sivry, s'attachant à ses pas, comme son ombre, et ne la quittant pas des yeux.

L'individu prit comme elle un fiacre pour la suivre à la poste, alla comme elle à la gare, et, la suivant au guichet, demanda, après elle et comme elle, un billet de première classe pour Paris.

Il osa même la suivre sur le quai, et, tandis qu'elle s'installait dans son compartiment, il se promenait de long en large, songeant sans doute à se placer près d'elle. L'arrivée de la femme de chambre Nelly le gêna, car il prit place dans un compartiment voisin.

Cet homme aux allures louches, qui, nerveux, épiait une femme, roulait en sa tête de sinistres projets; cet homme, c'était Lucien Grauville.

Après avoir fait à Paule sa dernière visite dans la tour, Lucien était parti rassuré. Les deux nouveaux molosses qu'il avait placés sous la fenêtre murée étaient pleins de férocité; Dosia suivait avec une scrupuleuse exactitude les ordres donnés, et il servait Paule avec une indifférence plus éloignée peut-être de la pitié que ne l'eût été la haine.

Lucien était donc certain que Paule ne pouvait s'échapper. Il comptait sur les dents des chiens, l'épaisseur des broussailles, la profondeur du précipice. Mais il oubliait de compter avec le Ciel, qui protège les innocents.

Lorsque Dosia, affolé de la disparition de sa prisonnière, avait télégraphié à M. Grauville, celui-ci était accouru.

Lucien Grauville était un homme d'action. Dès qu'il arriva au château de Montflanquet, il fit comparaître Dosia et, d'une voix brève, lui enjoignit de raconter tout ce qu'il savait au sujet de cette évasion.

Dosia prit son ardoise et, d'une main fébrile, avec une rapidité qui devait remplacer chez lui l'éloquence, raconta en style laconique comment, un jour, en allant porter le repas de Paule, il avait trouvé celui de la veille intact, encore à la porte.

Le pont-levis était relevé; aucune trace d'effraction ne se voyait aux fenêtres murées. Il avait pensé tout d'abord que la dame était malade; il avait pénétré dans la salle du bas, puis était monté dans la chambre à coucher. L'ayant trouvée vide, il avait fait une perquisition minutieuse de la cave au grenier.

Il avait cherché aux environs de la tour, sans y rien rencontrer d'anormal; il avait fouillé dans les bois, et il n'avait retrouvé ni la fuyarde, ni rien qui pût le mettre sur sa trace.

Lucien fit seller à la hâte son meilleur coursier par Dosia tremblant, et courut au galop à la gare d'Ay. Il s'adressa à tous les employés; aucun d'eux n'avait vu la personne dont il donnait le signalement.

Il courut avec la même rapidité à la gare d'Avenay, et reçut les mêmes réponses.

L'aubergiste, homme fûté, cherchant à se mêler de tout et à gagner quelque chose, s'empressa d'accourir. Il rejoignit M. Grauville au moment où celui-ci, n'ayant rien pu decouvrir, s'apprêtait à remonter sur son cheval, blanc d'écume.

« Monsieur, dit-il en roulant d'un air gauche sa casquette entre ses doigts, je pourrais peut-être bien vous être utile. Il est passé une belle dame blonde avant-hier, chez moi; même que je lui ai servi une bon déjeûner qu'elle a emporté; elle était en noir et regardait de tous côtés, pour voir si on lui dirait quelque chose. Elle voulait partir très vite, mais pas en chemin de fer; elle a commandé une voiture.

— Ici ? interrogea Lucien.

— Non, chez le Livandier.

— Conduis-moi chez cet homme. »

Lucien, dans son affolement, oubliait toute dignité; il ne voulait pas perdre de temps à attendre qu'on lui amenât le loueur de voitures.

« Où as-tu conduit avant-hier la dame qui a pris ta voiture ?

— A Reims.

— A la gare ?

— Non, à une belle maison près de la cathédrale.

— A l'hôtel du « Lion-d'Or », peut-être ?

— Oui, je crois bien que c'est là que les dames sont allées.

— Les dames ? mais il n'y en avait qu'une !

— Pardon, mon bon monsieur ; il y avait la grande dame, belle et douce, et une drôle de petite fille, pas laide non plus et pas méchante.

— Je ne comprends plus, murmura Lucien, blême.

— Oh ! ce ne devait pas être une parente de la dame, reprit l'obligeant aubergiste. Elle avait l'air d'une enfant des bois, avec ses cheveux emmêlés, sa robe en guenilles, et quand j'ai apporté l'omelette, elle l'a prise avec ses doigts. »

Une enfant des bois!... Un trait de lumière passa dans l'esprit de Lucien. Quoi! cette petite voleuse qui lui avait dérobé un jour son lièvre, cette petite impertinente qui lui avait fait mille grimaces, et qui avait osé lui lancer une pierre, à lui, le châtelain du pays, elle l'avait bravé de la sorte ! Elle avait aidé Paule à fuir ! Dire qu'il avait eu ce petit monstre au bout de son fusil, et qu'il l'avait manquée !

« Malédiction » ! tonna-t-il.

L'aubergiste et le Livandier tressaillirent, et à leurs mouvements, Lucien se rappela qu'il n'était pas seul. Faisant un violent effort, il dit, en leur tendant un louis:

« Merci, mes bons amis. Voici pour vos renseignements; chargez-vous de reconduire mon cheval au château ». (A suivre).

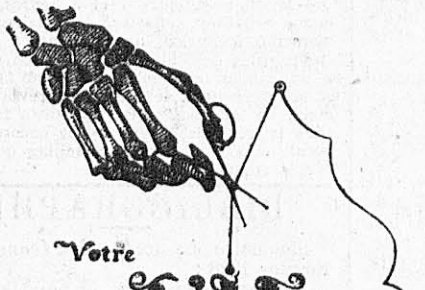

Votre VIE ne tient qu'à un FIL

MALHEUR AUX VEUVES & AUX ORPHELINS DONT L'EXISTENCE & L'AVENIR NE SONT PAS À L'ABRI D'UNE ASSURANCE SUR LA VIE AUPRÈS DE

PATRIA

SOCIETE MUTUELLE SUISSE D'ASSURANCES SUR LA VIE

BALE

AGENT GÉNÉRAL :

M. C. DEILLON, 211, Rue de la Préfecture, Fribourg

Téléph. 1034. Chèques post. IIa 454. P.1073 F.

Fabrique de Draps

(Aebi & Zinsli) **Senwald** (Ct. de St-Gall)

fournit à la clientèle privée des excellentes étoffes pour **Dames et Messieurs**, couvertures de laine, des laines à tricoter et pour travaux de tapis.

On accepte aussi des **effets usagés de laine** et de la laine de mouton. Echantillons franco.

PAYERNE

Mise de bétail bovin, de foin et de paille

Le **lundi 26 mars 1928,** à 8 h. du matin, devant son domicile, **en Pramey, pr. Payerne,** M. Charles BÆCHLER vendra, en mise publique, **14 génisses** portantes, de race schwytzoise, et **un taureau** de même race (bétail de choix), ainsi qu'une grande quantité de **foin** bottelé et de **paille.**

Terme pour le paiement, moyennant cautionnement. Pas de frais de mise au comptant. Un seul tour de mise.

Cette mise précédera celle de chevaux, truies et chédail, publiée pour le même jour.

-- TAILLEUR --

Le soussigné, diplômé de la Maison LADEVÈZE, à Paris, se recommande pour **l'exécution de**

Costumes en tous genres, Mode et Sport.

— **Etoffes de première qualité.** —

Travail prompt et soigné. — **Prix modérés.**

Tous les jeudis au Café Fribourgeois, Bulle.

F. REPOND, Charmey.

Mises de bétail.

Pour cause de mise de bail à son domaine, le soussigné vendra devant son domicile à **ARRUFENS près Romont, le mardi 27 mars, dès 1 h. précise :**

2 chevaux de 6 ans, **17 vaches** portantes et fraîches vêlées, **2 taures** prêtes au veau, **1 taureau** de 14 mois, **5 génisses** d'un an 1/2, **5 veaux** de l'année.

Bétail pie rouge et élevé par le propriétaire. **Terme de payement.**

L'exposant : **Alfred RUFFIEUX.**

Robert DOUSSE

NOTAIRE

Hôtel de Ville **BULLE** Tél. 67.

Renseignements.

Gérances d'immeubles.

Partages — Successions.

L'anse „Anti-Tic“

(brev. suisse)

contre le tic de la langue du bétail est unique, expérimentée, ne gêne les bêtes en aucune manière. Indiquer l'âge des bêtes. La pièce : **Fr. 3.30,** port en sus.

Louis MENOUD, secrétaire du Syndicat d'élevage, **Vuisternens-dev.-Romont.**

Un Cadeau !!

d'une valeur de **10 fr.** est offert à tout acheteur d'un **vélo neuf,** élégant, solide et bon marché.

SAUDAN Fils, BULLE,

près de l'usine Bochud.

A vendre

ou à louer à Bulle, bâtiment comprenant logement de 4 chambres et cuisine, **grand atelier** avec tour, étau-limeur, perceuse, meule émeri, forge, établi avec étau, et **garage pour 10 voitures.**

Entrée 1er mai 1928.

S'adresser à **Jules MAILLARD, méc., LA TOUR-DE-TREME.**

On demande

pour un hôtel de la haute Gruyère

une jeune fille

sérieuse pour aider au ménage et à la campagne, et servir au café.

Entrée tout de suite ou date à convenir.

S'adresser à **Publicitas, Bulle** sous P. 617 B.

On cherche

à acheter à Bulle ou environs, 2 DOMAINES de 8 à 12 poses. Paiement comptant.

Adresser offres à **J. BOSSON, agence immobilière,** rue de Gruyères, **BULLE.**

JEUNE BONNE

est demandée pour la Suisse allemande. Vie de famille, bon gage, voyage payé.

Se présenter chez **Madame STERCKI, Maison LEVY, BULLE.**

2 JEUNES FILLES

de toute confiance **cherchent place** dans hôtel ou pension comme femme de chambre ou éventuellement pour la cuisine ; savent cuire. Certificats à disposition. — Ecrire à **Casier postal 19.887, BULLE.**

A vendre

à distraire **1600 pieds**

FOIN et REGAIN.

S'adresser à **Henri GREMION, Epagny.**

HOTEL des XIII CANTONS

BULLE

Restauration à toute heure.

Menus spéciaux pour les gourmets

à disposition.

Salle de Sociétés.

-- SALÉ DE CAMPAGNE --

Cuisine d'ancienne renommée.

Prix modérés. - Arrangements pour sociétés.

Plans à l'enquête.

Sont mis à l'enquête les plans de :

1. **M. Paul DEFOREL,** pour l'aménagement d'un atelier dans son immeuble, rue de la Trême.

2. **M. M. MATHEY, fils,** pour la transformation de leur maison, route du Moulin de la Trême.

Les observations ou oppositions à ces projets sont reçues au Secrétariat communal jusqu'au **lundi 2 avril à midi.**

Ville de Bulle.

On demande

une jeune fille

d'au moins 18 ans, pour faire la cuisine et garder 2 enfants de 8 et 4 ans.

S'adresser à **Publicitas Bulle,** sous P. 7208 B.

OCCASION

A VENDRE, prix très avantageux, **UN VELO** en bon état, 3 freins, ainsi qu'**UN LIT** à deux places, bois de cerisier, chez **H. ECOFFEY, BROC.**

Vente juridique.

(1res enchères).

L'Office des poursuites de la Gruyère vendra aux enchères publiques, **samedi, 24 mars 1928,** dès 2 h. du jour, au domicile de **M. Joseph DUPRAZ, boulanger, à AVRY-devant-PONT,**

1 bascule, 1 étouffoir, 1 romaine, 1 petit char et 1 chien.

Bulle, le 21 mars 1928.

Séjour d'été

A LOUER pour la saison, **au Pâquier,**

un appartement

meublé, 3 pièces.

S'adresser à **Mme FEIGEL, à BULLE.**

MISES

de bétail et chédail.

Pour cause de location de mon domaine, je vendrai en mise publique, **devant mon domicile à RUEYRES-TREYFAYES, le samedi 24 mars, dès midi précis,** tout mon bétail, soit :

9 jeunes vaches portantes ou fraîches vêlées, 6 génisses de 1 à 2 1/2 ans, dont une prête au veau, **un veau** de six mois, **une truie d'élevage.** Le bétail est tout de race pie noire et fait partie du Syndicat.

CHÉDAIL : 4 chars de campagne, une faucheuse, une herse à prairie, un moulin à vanner, une caisse à conduire le petit bétail, caisse à porcs, caisse à gravier, 3 luges dont une courte avec chenaquet, 5 colliers de chevaux, une selle, brides, clochettes, faux, fourches, râteaux, et une grande quantité d'objets trop longs à détailler.

L'Exposant : **ECOFFEY Louis.**

Communes, Sociétés

Syndicats,

Commerçants,

Industriels,

Artisans,

Particuliers,

adressez-vous en toute confiance à

L'IMPRIMERIE DE „LA GRUYERE“

qui vous confectionnera promptement, soigneusement et à **prix modérés** tous les genres d'**imprimés** dont vous avez l'emploi.

— Devis sur demande —

Nettoyage des fenêtres

sans peine, avec « **KEMAL** », sans eau, ni cuir, nettoie la vitre la plus sale et lui donne un poli parfait.

En vente à **BULLE** chez :

DUBAS, droguerie ;

Arnold DESBIOLLES.

Dr E. Strickler, laboratoire chimique, Kreuzlingen.